

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 89 (2018)

Autorisation de voirie - SARL Michel DRU de Briare - 30, Rue de Chambon Travaux de couverture

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par la SARL Michel DRU de Briare,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de couverture sis, 30, Rue de Chambon,

ARRETE

ARTICLE 1er : La SARL Michel DRU de Briare est autorisée à effectuer des travaux de couverture et de reprise de charpente sis, 30, Rue de Chambon pour son client Monsieur LONGO et ce à compter du 12 Septembre 2018.

ARTICLE II : Pour les besoins du chantier, un échafaudage suspendu est installé et le stationnement aux abords de celui-ci est interdit (sauf véhicules de l'entreprise).

ARTICLE III : L'entreprise veillera à signaler son échafaudage par un éclairage et à mettre en place toute signalisation nécessaire au bon déroulement des travaux.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- La SARL Michel DRU
- Aux Services Techniques
- A la Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 10 Septembre 2018
Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 12/09/2018
ou de sa notification le :
Le Maire,

Emmanuel RAT

Po. G. GALFANO

Galfano



Po. G. GALFANO

Galfano